



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 3 JUIN 2021

### DELIBERATION N° 2021-06-062-DGS

Nomenclature : 3.1.4

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN NOTAIRE - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE MADAME BOISSONNADE**

**Votants : 32**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 32**

**Pour: 32**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
 le 4 juin 2021  
 Pour extrait certifié  
 conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de l'affichage en  
 Mairie le : 07/06/2021*



L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DÉCKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, Mme CASSAING

#### ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. HERVELIN, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DUFAU	procuration à	Mme NOGARO
M. GONZALES	procuration à	M. PERRET
Mme DARRAMBIDE	procuration à	Mme PERIMONY-BENASSY
Mme ORDUNA	procuration à	Mme LALANNE
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

**ARRIVÉE** de M. LAPEBIE au point n° 2021-06-053-DGS avec une procuration de Mme DACHARRY

**ARRIVÉE** de Mme ORDUNA au point n° 2021-06-054-DR/FIN

**SORTIE** de M. LESPADÉ aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25 à l'ouverture de séance

26 aux points n° 2021-06-053-DGS, 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

27 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 5 à l'ouverture de séance

6 au point n° 2021-06-053-DGS

5 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de votants : 30 à l'ouverture de séance

32 à partir du point n° 2021-06-053-DGS

31 aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN



Monsieur le Maire rappelle que par décision n°2021-124 il a décidé de faire valoir le droit de préemption urbain et de se porter acquéreur de la parcelle appartenant à Madame Maryvonne BOISSONNADE, cadastrée section AD n°1908 d'une contenance de 2 110 m<sup>2</sup> pour un montant de 573 500 € auquel s'ajoute la somme de 28 000 € de frais d'agence conformément à l'estimation du service des domaines en date du 05 mai 2021.

Il convient de désigner Maître DUPOUY afin de dresser l'acte d'acquisition correspondant.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'il convient de désigner un notaire afin de dresser l'acte d'acquisition avec Madame BOISSONNADE,

### DÉLIBÈRE

**DÉSIGNE** Maître DUPOUY, notaire à BIARRITZ(40), 1 avenue de Tamanès, pour dresser l'acte d'acquisition avec Madame Maryvonne BOISSONNADE.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document concernant cette transaction.

**DIT** que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Commune.

**DIT** que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense sont prévues au budget.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)